



PCW

45 Boulevard Marcel PAGNOL
06130 GRASSE - FRANCE
Tel : +33 (0)4 92 42 35 00 Fax: +33 (0)4 92 42 35 19
Site : www.pcwfrance.com Mail : info@pcwfrance.com

Fiche Technique

AMBREGRIS TEINTURE 4% p/p

Fournisseur PCW

Référence : AMBREGRIS TEINTURE 4% p/p

1 - DONNEES TECHNIQUES

Description : Ambregris naturel en infusion alcoolique à 4%
Solvant(s) : Ethyl alcohol denat. (Qualité parfumerie)
Anti-oxydant(s) : Aucun

1.1 - DONNEES ANALYTIQUES

Aspect : Liquide
Couleur : Brun clair
Odeur : Caractéristique, Ambrée, Poudrée
Densité @ 20° C : [0.793 ; 0.833]
Indice de réfraction n (20/D) : [1.365 ; 1.375]
Point éclair en °C (coupelle fermée) : 16

1.5 VLEP

VLEP (8h) ppm (98/24/CE) : Ethyl alcohol : 980

2 - DONNEES REGLEMENTAIRES COSMETIQUES

Reg. 1223/2009 & mod. : -
Allergènes SCCNFP List : Aucun
IFRA : Pas de restrictions (49th Am.)
CMR (Reg. 1223/2009/CE) : Aucun
COV Suisse - Annexe 1 : Voir certificat
Taux d'utilisation max. (p/p) (Reg. 1223/2009/CE) : Evaluations sur demande
Taux d'utilisation max. autres : -
Produits pouvant être ingérés : Non approprié

4 - TRANSPORT - MANIPULATION - STOCKAGE

Durée de conservation : 36 mois, gardé selon les conditions de stockage.
Tunnel codes ADR : D/E
Code douanier : 3302 90 90 00

4.1 - STOCKAGE

AMBREGRIS TEINTURE 4% p/p

Stockage : Stocker dans un local sec et frais dans son emballage d'origine, bien rempli, fermé hermétiquement, à l'abri de l'air, de l'humidité et de la lumière.

Transport :

Transport par route ADR/RID : 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.(Ethyl alcohol mixture), 3, II

Transport Maritime IMDG : 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.(Ethyl alcohol mixture), 3, II

Polluant Marin : Non

Transport Aerien IATA : 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.(Ethyl alcohol mixture), 3, II

LEGISLATION :

C.A.S : -

Étiquetage :



ED12 Lésions oculaires graves / Irritation oculaire 2
FL2 Liquides inflammables 2



H225 - Liquide et vapeurs très inflammables
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P240+P241 - Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../antidéflagrant.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. tenir au frais.

P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément à la Réglementation locale / régionale / nationale / internationale.